

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION DE  
PASSATION DES MARCHES DES OFFRES RELATIVES A LA  
FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES DE TRAITEMENT  
DES EAUX DE BOISSON (CHAUX HYDRATEE).**

L'an deux mille seize, le vingt-septième et le trente et unième jour du mois de mai, , sous la présidence de Monsieur MUANZA MUTOMBO wa MPUNGA, Directeur Central des Approvisionnements et Logistique, sont tenues dans le local 614 du 6<sup>ème</sup> Etage de l'Immeuble REGIDESO/Direction Générale, les séances de travail de la Commission de passation des marchés se rapportant aux offres relatives à la fourniture des produits chimiques de traitement des eaux de boisson (Chaux hydratée).

Etaient présents :

- MUANZA MUTOMBO wa MPUNGA, Président ;
- LWANUNA W.BIN ASUMANI, Membre ;
- IBEBEKE BOMANGUA-SAILA, Membre ;
- MOGBAKA MOBUZU, Membre
- KAPILE SAMBWE, Membre ;
- KAMBALE KANIAMA, Membre ;
- KONGA IFONDE, Membre ;
- MUFWANSONI KUMA, Membre ;
- SEFU HEMEDY, Membre ;
- KALUNDA MUKUNA, Membre ;
- MISHIABU MUKOKO, Membre ;
- KUYINDIKA KASAY, Représentant de la Sous-commission d'analyse.

**Ordre du jour** : Examen du rapport d'analyse des offres.

Ayant pris parole, le Président de la séance a demandé au représentant de la sous-commission d'analyse des offres de pouvoir présenter l'économie du rapport d'analyse. Ce dernier a résumé son rapport comme :

La sous-commission a reçu les offres de quatre soumissionnaires dont :

1. AXIS HOUSE
2. ALM INTERNATIONAL
3. ETS PREMIER
4. GEM FORGINGS PRIVATE LIMITED.

A l'issue de la vérification détaillée de la conformité des offres, seuls les soumissionnaires ALM INTERNATIONAL et ETS PREMIER ont été admis pour la suite des analyses. Le soumissionnaire AXIS HOUSE<sup>1</sup> a été disqualifié pour avoir déposé la garantie de soumission et l'échantillon de chaux hydratée en retard, c'est-à-dire, après le jour d'ouverture des offres. Le soumissionnaire GEM FORGINGS PRIVATE LIMITED a été éliminé pour avoir proposé une date de péremption qui n'était pas conforme aux prescrits du Dossier d'Appel d'Offres International.

Après comparaison des offres financières hors taxe des soumissionnaires ALM INTERNATIONAL et ETS PREMIER à la suite de l'examen approfondi, l'offre du soumissionnaire ETS PREMIER a été jugée mieux disante.

<sup>1</sup> Le soumissionnaire AXIS HOUSE a envoyé la garantie de soumission et l'échantillon de la chaux hydratée après la séance d'ouverture des offres. La REGIDESO les lui a retournés sans les ouvrir.

A cet effet, La Sous-commission d'analyse a proposé à la Commission des Marchés de bien vouloir attribuer au candidat **ETS PREMIER** le marché de fourniture de **1 782,3 tonnes de chaux hydratée DDP MAGASIN CENTRAL KINGABWA A KINSHASA** pour un montant ne dépassant pas **992.383,46 \$ USD**.

Au cours de la séance du 27 mai 2016, la commission des marchés, après analyse et discussion, a adopté le rapport de la sous-commission d'analyse moyennant quelques corrections ci-après :

- 1) Dans le rapport d'analyse, Page 3, adresse du soumissionnaire ETS PREMIER : remplacer la Province du Kasai oriental par la Province Orientale ;
- 2) Dans l'annexe 2, Vérification détaillée de la conformité des offres, Point 9, la date de péremption proposée par le soumissionnaire GEM est le 10 avril 2017 et non le 10 avril 2016 ;

Ainsi donc, lors de la dernière séance de travail, le 31 mai 2016, le représentant de la sous-commission d'analyse a approprié le rapport d'analyse des offres suivant les corrections apportées et la commission des marchés l'a adopté. En foi de quoi, ce Procès-verbal est établi et signé.

Commencée à 11h00', la réunion a pris fin à 11h25'.

Fait à Kinshasa, le 31 mai 2016

Pour la Commission de passation des marchés,

- MUANZA MUTOMBO wa MPUNGA, Président ;

- LWANUNA W.BIN ASUMANI, Membre ;

- IBEBEKE BOMANGWA-SAILA, Membre ;

- MOGBAKA MOBUZU, Membre

- KAPILE SAMBWE, Membre ;

- KAMBALE KANIAMA, Membre ;

- KONGA IFONDE, Membre ;

- MUFWANSONI KUMA, Membre ;

- SEFU HEMEDY, Membre ;

- KALUNDA MUKUNA, Membre ;

- MISHIABU MUKOKO, Membre ;

- KUYINDIKA KASAY, Représentant de la SIC d'analyse